



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 05 mai 2022

CIRCULAIRE N° 022 / FCF / DDF / DC / SLT / 2022

A l'attention de :

- Mesdames la Présidente et Secrétaire Générale de la Ligue de Football Féminin;
- Messieurs le Président et Secrétaire Général de la Ligue de Football des Jeunes;
- Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des Ligues Régionales et Départementales;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football professionnel ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football féminin ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football amateur ;

Objet : Rappel des procédures de transferts et d'enregistrement

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à compter de la signature de la présente lettre circulaire, les transferts nationaux sur TMS des joueurs et joueuses restent obligatoires dans les conditions ci-après :

- Tous les transferts de joueur ou joueuse de statut professionnel à professionnel ;
- Tous les transferts de joueur ou joueuse de statut amateur à professionnel ;
- Tous les transferts de joueur ou joueuse de statut professionnel à amateur ;
(ceci indique qu'un club amateur qui souhaite prendre un joueur professionnel doit obligatoirement utiliser TMS pour son transfert).

Par ailleurs, les transferts de joueur de statut amateur entre les clubs amateurs ne se font plus sur TMS. Ceux-ci sont autorisés à faire leurs transferts directement sur FIFA Connect.

Pour la saison sportive en cours, nous invitons par conséquent les clubs amateurs à finaliser les transferts mis dans les délais sur FIFA Connect.

Nous attachons du prix au respect scrupuleux des prescriptions ci-dessus.

LE SECRETAIRE GENERAL

Benjamin Didier BANLOCK

1116 Yaoundé - Cameroun

sgoffice@fecafoot.org

www.fecafoot-officiel.com

Numéro de contribuable: M089600013325C





FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, the 5th May 2022

CIRCULAIRE N° 022/FCF/DDF/DC/SLT/2022

To the attention of :

- The President and General Secretary of the Women's Football League ;
- The President and General Secretary of the Youth Football League ;
- Presidents and General Secretaries of the Regional and Divisional Leagues ;
- The Presidents of Professional Football Clubs ;
- The Presidents of Women's Football Clubs ;
- The Presidents of Amateur Football clubs ;

Subject: Reminder of transfer and registration procedures

Dear Presidents and General Secretaries,

We hereby inform you that as from the signature of this circular, national transfers on TMS of male and female players remain compulsory under the following conditions :

- All transfers of players from professional to professional status ;
 - All player transfers from amateur to professional ;
 - All player transfers from professional to amateur ;
- (This indicates that an amateur club wishing to take on a professional player must use TMS for their transfer).*

In other words, transfers of amateur players between amateur clubs are no longer done on TMS. They are allowed to make their transfers directly on FIFA Connect.

For the current sports season, we are therefore urging amateur clubs to complete their transfers on a timely basis through FIFA Connect.

We highly value strict compliance with the above requirements.


Benjamin Didier BANLOCK
THE GENERAL SECRETARY

